

Quatrième chambre

La demande d'avis, concernant un projet d'"arrêté 99/245 du Collège de la Commission communautaire française relatif à l'agrément et à l'octroi de subventions aux services d'aide à domicile", introduite le 27 décembre 1999 par le Ministre du Budget, de l'Action sociale et de la Famille du Collège de la Commission communautaire française, après avoir été renvoyée le 13 janvier 2000 sous le n° 10, au rôle d'attente prévu à l'article 84bis des lois coordonnées, a été rayée de ce rôle le 7 février 2000, à la suite de la réinscription de l'affaire sous le n° de rôle L. 29.854/4 après accomplissement des formalités préalables prescrites.

-----